

Association des Représentants de la Banque en Suisse.

A Messieurs les Membres de l'Association des Représentants de la Banque en Suisse, à toutes les Banques et à tous les Banquiers qui, sans faire partie de l'Association, sont domiciliés en Suisse.

Messieurs,

Conformément aux délibérations du 19 Février 1916 de notre Conseil, et sur l'invitation de Monsieur le Chef du Département Fédéral de l'Economie Publique, nous vous avons demandé par notre circulaire du 11 Mars 1916 de ne contribuer en aucune manière à l'émission d'emprunts étrangers ou de valeurs étrangères en Suisse.

Nous avons insisté spécialement auprès de vous de vouloir bien vous abstenir:

- 1) de la distribution de prospectus et de circulaires qui auraient pour but d'offrir au public des valeurs étrangères,
- 2) de toute publication à ce sujet dans les journaux,
- 3) de servir de domicile de souscription aux emprunts étrangers,

tout ceci jusqu'au moment où par suite de la conclusion de la paix, la situation économique de la Suisse et son marché monétaire seraient rentrés dans un état normal.

Depuis lors, nous avons été de nouveau rendus attentifs au fait que des Banques ont servi d'intermédiaires au moyen de prospectus ou de lettres à des placements de capitaux en villes étrangères, dont le remboursement serait garanti à un change fixe. Ces derniers temps, en particulier, des offres de cette nature ont été faites au public par des agents étrangers.

A la suite d'une démarche que nous avons entreprise, ces Maisons de banque nous ont répondu qu'elles limitaient leurs offres à un cercle restreint d'intéressés, et ce dans le but d'utiliser leurs disponibilités à l'étranger.

Sans vouloir reprocher aux capitalistes domiciliés en Suisse d'utiliser leurs disponibilités à l'étranger en achetant des obligations de villes étrangères, dont le remboursement à un change fixe leur est garanti, nous craignons toutefois de voir ce genre d'opération se développer en particulier dans notre monde industriel. Il y aurait lieu de craindre en effet que, par des transactions de cette nature, de gros capitaux soient retirés de notre marché national et immobilisés à l'étranger, ce qui risquerait d'entraîner pour notre pays de sérieux inconvénients. Il ne faut pas nous dissimuler qu'après la guerre et surtout pendant la période des tractations et conclusions définitives de la paix, nous aurons besoin de toutes nos ressources pour nous permettre de faire face à la reprise des affaires.

Si donc à ce moment-là, d'importants capitaux étaient immobilisés à l'étranger, notre industrie nationale, notre commerce et nos Banques pourraient en être gênés et notre situation monétaire risquerait d'en être sérieusement atteinte.

Permettez-nous donc, Messieurs, de vous recommander d'une façon très pressante de bien vouloir éviter de servir d'intermédiaires à ce genre de placement. Il est d'autant plus nécessaire d'insister sur ce point que, dans un but spéculatif et vu les bas cours actuels des différentes valeurs, le public risquerait de céder à la tentation des sollicitations qui pourraient lui être faites.

Notre circulaire du 11 Mars 1916 est donc aujourd'hui plus que jamais de saison et nous vous prions de vouloir bien agréer l'expression de notre parfaite considération.

**Au nom de l'Association des Représentants
de la Banque en Suisse**

Le Président:

Alfred Sarasin.

Le Secrétaire:

Dr. Max Vischer.

Bâle, le 27 Juillet 1917.